LA LETTRE DE LA
CMAP
CHAMBRE DE MÉTIERS ET
DE L'ARTISANAT DE PARIS

P.6

VISITE D'ENTREPRISE

LA CMAP VIENT À VOTRE RENCONTRE

VITTORIO SERIO

FINANCEMENT

ADOPTEZ UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE P.4

ESSENTIEL

LE PROGRAMME DES FORMATIONS P.11

#22
SEPTEMBRE 2014
www.cma-paris.fr

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Paris

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Christian Le Lann
Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris

C'est une nouvelle fois un grand plaisir pour moi de vous retrouver afin de vous faire part de l'actualité de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris et des dossiers qui nous concernent tous, en tant qu'artisans.
L'actualité politique liée à l'artisanat a été riche ces derniers mois. En témoigne la promulgation, en date du 18 juin dernier, de la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (voir notre article p.5). Notre voix a été entendue, et même si nous attendions évidemment bien plus pour nos artisans, cette loi a le mérite de répondre à certaines de nos attentes. Nous pouvons nous réjouir des efforts consentis par nos politiques pour moderniser le régime des baux commerciaux et pour préciser la définition de la qualité d'artisan et de celle de l'artisanat d'art, dont on sait l'importance à Paris. Nous pouvons nous réjouir également de la volonté affichée de simplifier le régime de l'EIRL, rendu plus accessible suite à l'allégement des formalités qui le concerne. Il s'agit certes d'un pas et non d'un bond vers l'idée d'un régime unique, mais cette initiative mérite d'être saluée. Autre mesure importante, l'obligation pour tous les nouveaux auto-entrepreneurs de suivre le stage de préparation à l'installation (SPI). Jusqu'à présent, les auto-entrepreneurs en étaient dispensés alors qu'il est obligatoire pour tous les nouveaux créateurs et repreneurs d'entreprise dans l'artisanat. On peut se féliciter de cette mesure que nous attendions depuis plusieurs années.
Ces satisfecit ne doivent cependant pas masquer les contraintes de plus en plus importantes qui pèsent sur cette représentation démocratique que sont les chambres de métiers et de l'artisanat départementales. Nous savons tous que l'artisanat est avant tout une question de proximité. Parce que je suis Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris depuis bientôt dix ans et parce que je suis moi-même un artisan parisien depuis bien plus longtemps, je connais l'importance du plus petit –mais aussi du plus efficace– échelon administratif de l'artisanat, en l'occurrence le département. La réforme territoriale voulue par le gouvernement, avec le redécoupage de la carte administrative française, ne doit pas se faire au détriment des artisans. Aujourd'hui les régions sont au centre du charivari politique, et bien que le président de la République ait affirmé dans sa tribune du 3 juin que « le département en tant que cadre d'action publique restera une circonscription de référence essentielle pour l'Etat (...) », nous devons rester vigilants. Les élus-artisans et le personnel administratif de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris sont les mieux placés pour défendre et promouvoir l'artisanat parisien puisqu'ils sont au plus près des entreprises artisanales. Paris est notre territoire, l'artisanat notre identité, défendons-les ! Vous pouvez compter sur moi pour continuer à protéger vos intérêts et porter haut les couleurs de l'artisanat parisien.

FOCUS SUR

L'AGENDA DU PRÉSIDENT

14 avril : Signature de la convention de partenariat 2014 entre les Banques Populaires et la CMAP.

16 avril : Interview chez France Culture dans l'émission « On ne parle pas la bouche pleine » avec Alain Kruger.

17 avril : Conseil national de l'UPA.

27 et 28 avril : Assemblée Générale de la Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT) à Rennes.

29 avril : Bureau de l'APCMA.

1er mai : Remise du brin de muguet à la Mairie de Paris, suivie de la cérémonie de remise du muguet à l'Elysée.

5 mai : Bureau CRMA Ile-de-France.

7 mai : Comité directeur de l'UPA.

8 mai : Inauguration de la fête du pain en présence d'Anne Hidalgo, Maire de Paris et d'Olivia Polski, adjointe chargée du commerce et de l'artisanat.

12 mai : Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris sur le parvis de Notre-Dame.

16 mai : Déjeuner avec Madame Polski et son directeur de cabinet, en compagnie de Fabrice Jugnet, Secrétaire général, directeur des services de la CMAP.

20 mai :
- Conférence de presse à l'association inter-professionnelle du bétail et des viandes (INTERBEV).
- Départ en retraite de Jacques Mabille, président de la Chambre professionnelle des artisans boulangers-pâtissiers de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

22 mai : Conseil national de l'UPA.

27 et 28 mai : Bureau et Assemblée Générale de l'APCMA.

2 juin : AG CRMA Ile-de-France

4 juin : Conférence de presse en présence d'Arnaud Montebourg, ministre de l'Economie, de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture et de Carole Delga, secrétaire d'Etat chargée du Commerce et de l'artisanat, à l'occasion du lancement de la Fête de la Gastronomie 2014.

5 juin : Comité directeur de l'UPA.

11 juin : Bureau de l'APCMA.

13 juin : Voyage en Chine pour assister au 20e Congrès mondial de la viande.

25 juin : Assemblée Générale de l'INTERBEV.

26 juin : Assemblée Générale et Conseil d'administration du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA).

30 juin :
- Bureau de la CRMA d'Ile-de-France.
- Rendez avec Monsieur Bruno Julliard, Premier Adjoint à la Maire de Paris chargé de la culture, du patrimoine, des métiers d'art, des entreprises culturelles, de la « nuit » et des relations avec les arrondissements.

2 juillet : Invité d'honneur au déjeuner-débat du Club des entrepreneurs de Rungis.

8 mai

#22 SEPTEMBRE 2014 - ISSN 1962-235X • **Nous contacter :** Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris - 72 rue de Reuilly - 75592 Paris cedex 12 - Tél. : 01 53 33 53 33 contact@cma-paris.fr - www.cma-paris.fr • **Directeur de la publication :** Christian Le Lann • **Rédacteur en chef :** Fabrice Jugnet • **Coordination :** Victor Martinet, Bérengère Héduit • **Crédits Photos :** Bérengère Héduit, Silvère Leprovost, Victor Martinet, Fotolia, Istock • **Conception, mise en page :** Agence Linéal - 03 20 41 40 76 • **Impression :** Imprimerie Morault

FOCUS SUR

L'ACTUALITÉ DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS

11 avril : Inauguration de l'exposition organisée à la CMAP par Les Meilleurs Ouvriers de France Parisiens dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art.

15 mai : Bureau de la CMAP.

3 juin : Assemblée Générale du CERVIA dans l'auditorium de la CMAP.

12 juin :
- Bureau extraordinaire de la CMAP.
- Assemblée Générale de la CMAP.

23 juin : Remise des prix « Stars et Métiers » organisée par la SOCAMA BRED en

23 juin

partenariat avec la BRED Banque Populaire et les Chambres de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France. Le Président Le Lann, en présence de Fabrice Jugnet, Secrétaire général, directeur des services de la CMAP, a remis le prix départemental « Management des ressources humaines » à Domitille Flichy, artisane parisienne.

26 juin : Conférence « Communiquer sans s'exposer » dans l'auditorium en présence de Fabrice Jugnet, Secrétaire général, directeur des services de la CMAP. Cette conférence a été organisée par la CMAP en partenariat avec la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

27 juin : Séminaire de la Direction des transports et de la protection du public (DTPP) - Préfecture de police, organisé dans l'auditorium de la CMAP, en présence du Président Le Lann et du Secrétaire général, directeur des services Fabrice Jugnet.

3 juillet : Bureau de la CMAP.

MATINÉE D'INFORMATION « ENVISAGER SA BANQUE COMME UN PARTENAIRE »

Vous êtes dans **vos trois premières années d'activité** et vous avez des besoins :
- d'investissements,
- d'une souplesse de trésorerie,
- d'une gestion de vos créances clients,
- ou tout simplement l'envie d'aborder différemment votre relation avec votre banque.

La CMAP, en partenariat avec le Réseau des Banques Populaires, vous présentera l'éventail des possibilités s'offrant à vous.

➲ **INSCRIVEZ-VOUS dès maintenant à cette réunion (gratuite mais places limitées), contactez Angélique Klein 01 53 33 53 18, angélique.klein@cma-paris.fr**
Nous vous attendons nombreux !

Notez dès à présent sur vos agendas :
Jeudi 16 octobre 2014, de 9h30 à 11h30 à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris 72 rue de Reuilly – 75012 Paris (métro : Montgallet, ligne n°8)

LES CHIFFRES CLÉS 2014

3 129 €
Plafond mensuel de la sécurité sociale 2014

9,53 €
SMIC 2014 Horaire

1445,38 €
SMIC 2014 Mensuel brut (base 35h/ semaine soit 9,53 € x 35h x 52/12)

3,51 €
Minimum garanti 2014

1 648
Indice INSEE du coût de la construction (1er trimestre 2014)

108,50
Indice des loyers commerciaux (1er trimestre 2014)

0,04 %
Taux de l'intérêt légal pour 2014

À LA CMAP, PERMANENCES GRATUITES PAR LES AVOCATS DU BARREAU DE PARIS TOUS LES 2ÈME ET 4ÈME MERCREDIS DU MOIS, SUR RENDEZ-VOUS

PROCHAINES PERMANENCES :
10 et 24 septembre 2014
8 et 22 octobre 2014
12 et 26 novembre 2014
10 décembre 2014

Contact : Direction du développement économique et de la formation - Tél. : 01 53 33 53 17/18 - mail : se@cma-paris.fr

BIEN PRÉPARER SA RETRAITE

Vous arrivez en fin de carrière, vous souhaitez préparer votre départ en retraite. Vous vous interrogez sur les modalités pratiques de votre demande, sur le mode de calcul de votre pension vieillesse, sur le nombre de trimestres requis en fonction de votre année de naissance, sur le cumul emploi-retraite ou la retraite progressive, sur le rachat de trimestres ...

La CMAP et le RSI Ile-de-France Centre organisent le lundi 29 septembre 2014 de 9h30 à 11h30, une matinée d'information sur le thème « bien préparer sa retraite ».

➔ Inscrivez-vous dès maintenant à cette matinée d'information (gratuite mais places limitées), contactez **Angélique Klein** 01 53 33 53 18, angélique.klein@cma-paris.fr
Lieu : CMAP – 72 rue de Reuilly 75012 Paris (métro Montgallet)

9ÈME ÉDITION DU PRIX D'ENCOURAGEMENT

La Ville de Paris offre 5 prix de 8 000 € à destination des créateurs et repreneurs de commerces d'artisanat alimentaire parisiens. Ces prix sont destinés à encourager des entrepreneurs qui ont créé ou repris un commerce d'artisanat alimentaire à Paris. Sont concernées les créations et les reprises effectives d'un commerce d'artisanat alimentaire ayant été réalisées à Paris entre le 1er septembre 2013 et le 31 août 2014. Le jury se réunira au mois de novembre prochain afin de désigner les lauréats.

➔ **Si vous n'avez pas reçu le dossier de candidature ou pour toute information complémentaire, contactez Thibaut Dujardin, 01 53 33 53 25 ou 18, thibaut.dujardin@cma-paris.fr**

FINANCEMENT

îledeFrance

INVESTISSEZ EN FAVEUR D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ARIDD)

Ce nouveau dispositif de la Région Ile-de-France permet de soutenir financièrement les entreprises artisanales qui font preuve, par des investissements ayant un caractère d'exception, d'une démarche exemplaire en faveur du développement durable. Vous envisagez d'investir en ce sens dans les prochains mois : prenez connaissance **avant d'engager vos dépenses** des modalités d'obtention de cette aide.

Une entreprise éligible

- est inscrite en Ile-de-France au répertoire des métiers ou justifie d'une double immatriculation au répertoire des métiers et au registre du commerce et des sociétés,
- peut justifier de 3 années d'activité,
- exerce dans les secteurs d'activité suivants : production-fabrication, alimentation, bâtiment, métiers d'art et de création ainsi que dans les services soumis à une réglementation environnementale exigeante.

Les investissements éligibles

- réduisent l'empreinte écologique de l'entreprise, améliorent une production respectueuse de l'environnement (réduction des déchets, maîtrise de l'énergie, traitement des eaux usées, éco-construction...), permettent de procéder à des mises aux normes environnementales de locaux d'activité,
- améliorent la qualité et les performances des produits fabriqués, celles de leur production, celles des services rendus par l'entreprise,
- intègrent des éléments d'économie sociale dans le projet via des choix de fournisseurs, de salariés et de clientèle.

Montant de la subvention

- 10 % des dépenses éligibles H.T (pouvant être majoré à 20 % dans certains cas),
- montant de la subvention plafonné à 15 000 €,
- montant minimum d'investissement requis : 4 000 € H.T.

Votre demande de subvention est à déposer, auprès de la CMAP, impérativement **avant la réalisation de tout investissement.** Par la suite, vous devrez impérativement attendre la décision du comité régional de validation pour pouvoir engager les dépenses.

➔ PLUS D'INFORMATIONS : **Françoise Neveu**
mail : francoise.neveu@cma-paris.fr

NOUS LES PROS
MAAF AU SERVICE DES PROS depuis 60 ANS
ON VEUT UN ASSUREUR QUI S'ENGAGE
UN CONSEIL, UN DEVIS, UN RENDEZ-VOUS ?
Contactez votre Conseiller MAAF PRO au
N° Vert 30 15
Connectez vous sur
www.maafpro.fr
MAAF PRO
la référence qualité pro
MAAF ASSURANCES SA
RCS NIORT 542 073 580

LÉGISLATION

LA LOI RELATIVE À L'ARTISANAT, AU COMMERCE ET AUX TRÈS PETITES ENTREPRISES

La loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises dite « loi Pinel » a été publiée au Journal Officiel le 19 juin 2014. Elle a pour objectif de préserver et développer le tissu artisanal et commercial, notamment en réformant le régime des baux commerciaux et celui de l'auto-entrepreneur. Voici les principales mesures intéressant les entreprises artisanales.

Obligation de communiquer son assurance professionnelle

Les entreprises exerçant une activité artisanale (y compris les auto-entrepreneurs) avec une obligation d'assurance professionnelle doivent indiquer, sur chacun de leurs devis ou factures, l'assurance professionnelle souscrite au titre de leur activité, les coordonnées de l'assureur ainsi que la couverture géographique de leur contrat d'assurance. **Cela concerne en pratique les entreprises du bâtiment, au titre de la responsabilité civile décennale.** Les agents chargés de la lutte contre le travail dissimulé pourront vérifier que l'obligation d'assurance est bien remplie.

Modification du régime des baux commerciaux

Mesures d'application immédiate :

- Tout locataire peut résilier son bail à chaque période triennale, moyennant un congé donné 6 mois à l'avance. Toute clause ou disposition contraire est réputée non écrite, sauf dans le cas de baux conclus pour une durée supérieure à 9 ans ou pour des locaux monovalents, de bureaux ou de stockage. En cas de décès de l'exploitant, les ayants droits peuvent donner congé à tout moment, moyennant ce préavis de 6 mois.
- **Obligation d'établir un état des lieux contradictoire** à l'entrée et à la sortie du locataire (y compris en cas de cession du droit au bail). Cet état des lieux, joint au bail, est établi à l'amiable ou, à défaut, par huissier à frais partagés.
- **La clause de garantie solidaire** en cas de cession du bail commercial (qui permet au bailleur de se voir garantir le paiement des loyers par le cédant en cas de défaillance du cessionnaire) est limitée dans sa portée : le bailleur ne peut l'invoquer que dans les 3 ans à compter de la cession du bail et il est tenu d'informer le cédant de tout défaut de paiement du cessionnaire dans le mois qui suit.
- **Le congé** peut désormais être donné par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte extra-judiciaire. Attention, la demande de renouvellement formée par le locataire doit, quant à elle, toujours être notifiée par acte d'huissier.
- Le régime des baux commerciaux s'applique dorénavant à tous les locataires et bailleurs **indépendamment de tout critère de nationalité.**

Mesures applicables aux baux conclus ou renouvelés à compter du 1er septembre 2014

- La durée maximale des **baux précaires** passe de 2 à 3 ans.
- **Remplacement de l'ICC par l'ILC :** la fixation du loyer lors du renouvellement ou de la révision triennale doit désormais faire référence à l'ILC (indice des loyers commerciaux). L'ICC (indice du coût de la construction) ne peut plus être utilisé.
- **« Plafonnement du déplafonnement » :** en cas de déplafonnement du loyer lors du renouvellement ou de la révision triennale, l'augmentation de loyer ainsi induite devra être lissée dans le temps et sera limitée à 10 % par an, sauf convention contraire prévue par le bail.
- **Transparence des relations bailleurs-locataires :** le bailleur sera tenu d'établir et de fournir au locataire un inventaire précis et limitatif des charges, taxes, impôts et redevances liés au bail ainsi que leur répartition entre bailleur et locataire. Cet inventaire devra faire l'objet d'un état récapitulatif annuel.
- Le bailleur devra également communiquer, à la conclusion du bail puis tous les 3 ans, **un état prévisionnel et budgété des travaux** qu'il envisage de réaliser dans les 3 ans à venir ainsi qu'un état récapitulatif et chiffré des travaux effectués dans les 3 années précédentes. **À noter qu'un décret à paraître doit préciser les charges, impôts, taxes et redevances qui ne peuvent être imputés au locataire.**
- Enfin, il est créé **un droit de préférence pour le locataire en cas de vente du local dans lequel est exercée l'activité,** applicable à toute cession d'un local intervenant à compter du 18 décembre 2014.

Modification du régime « auto-entrepreneur »

Les auto-entrepreneurs exerçant leur activité à titre principal doivent dorénavant suivre le stage de préparation à l'installation (SPI) avant de pouvoir s'immatriculer au Répertoire des métiers, comme tout chef d'entreprise artisanale. Désormais, les auto-entrepreneurs ne peuvent bénéficier du droit à la prise en charge de leur formation professionnelle continue que s'ils ont cotisé pour ce faire. Aussi, ceux ayant déclaré un chiffre d'affaires nul dans les 12 mois précédant une demande de prise en charge d'une action de formation ne peuvent plus prétendre à ce financement.
A compter du 1er janvier 2015, l'exonération de taxe pour frais de Chambre de métiers et de l'artisanat pour les auto-entrepreneurs est supprimée. Ces derniers devront s'acquitter d'une taxe équivalant à 0,48 % de leur chiffre d'affaires s'ils ont une activité de prestations de services, 0,22 % pour une activité de fabrication-vente.

Mesures relatives à l'EIRL

L'entrepreneur individuel qui souhaite passer en EIRL peut utiliser son dernier bilan comptable en qualité d'état descriptif de sa déclaration d'affectation de patrimoine si ses comptes sont clos depuis moins de 4 mois. Par ailleurs, la loi allège les obligations de publication des comptes annuels de l'EIRL, laquelle n'est désormais tenue de déposer que les informations relatives à son bilan et non plus l'ensemble de ses comptes annuels. D'autres mesures, concernant notamment la qualité d'artisan, le droit de suite, les modalités de calcul des cotisations sociales des Travailleurs non salariés (TNS), sont soumises à décret d'application ou ne prendront effet que dans plusieurs mois. Nous vous en tiendrons informés dans les prochaines éditions de la Lettre de la CMAP.

ACCOMPAGNEMENT

LA CMAP VIENT À VOTRE RENCONTRE

NOUVEAU GRATUIT

« Parce que prendre du temps dans le présent en fait gagner dans l'avenir ». La CMAP se propose de vous rendre visite pour vous aider à faire le point sur la situation de votre entreprise et envisager « d'élargir le champ des possibles ». **Nous établirons ensemble un plan d'actions personnalisé pour atteindre vos objectifs.** Et si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite bénéficier d'un accompagnement spécifique pour renforcer vos points forts ou travailler sur vos axes d'amélioration.

N'hésitez plus, faites-nous découvrir votre environnement.

VOTRE CONTACT À LA CMAP :
Alexia Lejas
01 53 33 53 08, alexia.lejas@cma-paris.fr

DEMANDE DE RENCONTRE

A retourner à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris,
72 rue de Reuilly – 75592 Paris cedex 12

Nom de l'entreprise : ..... Date de création : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
Forme juridique : ..... N° Siren : .....
Activité : ..... Nombre de salariés : .....
Nom et prénom du dirigeant : .....
Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_|
Tél : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
Mail : ..... Site internet : .....
Vous avez :
❑ une boutique ❑ un atelier ❑ un bureau ❑ aucun local commercial

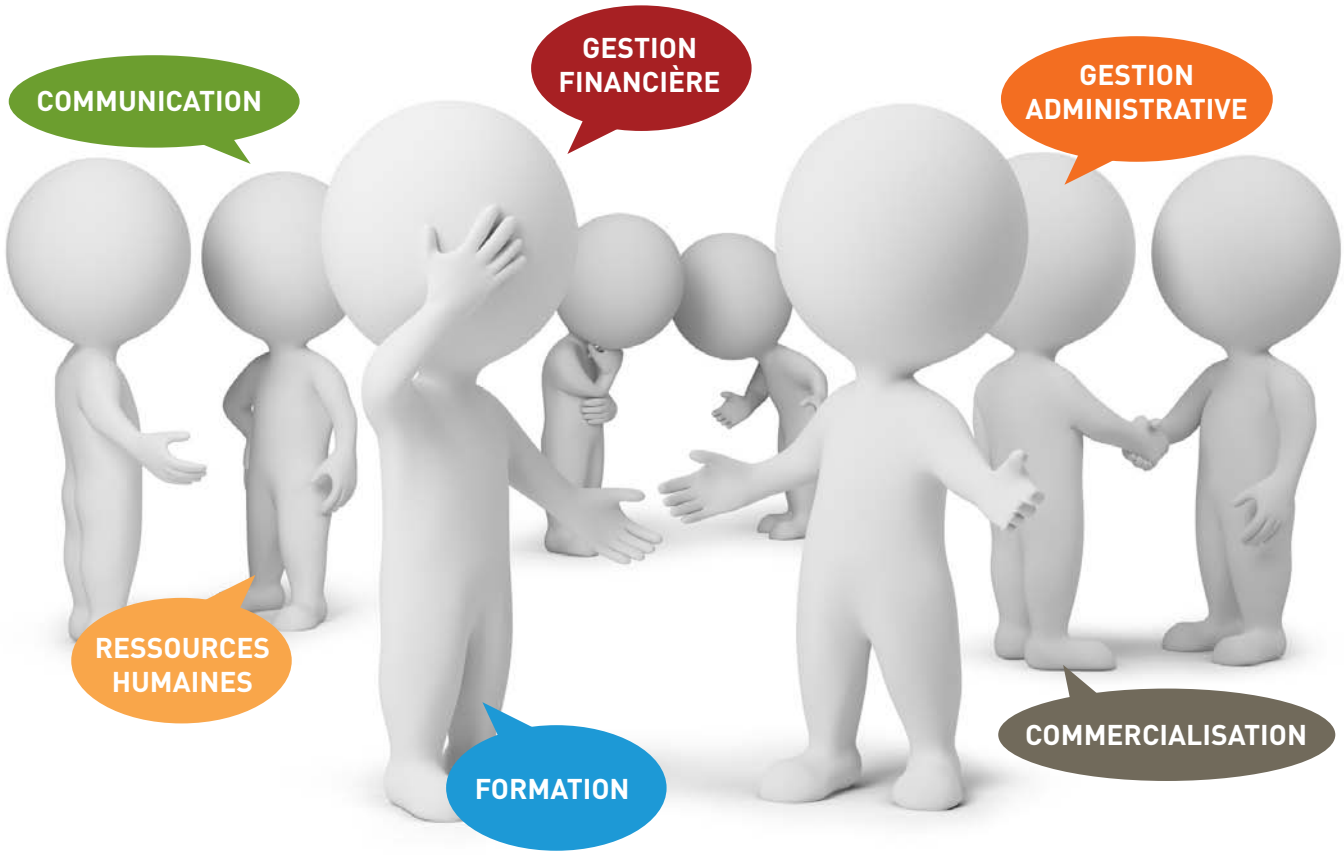

ARTISANS, COMMERÇANTS, ENTREPRENEZ EN TOUTE CONFIANCE !
Des interlocuteurs dédiés pour faire aboutir vos projets.
BRED BANQUE POPULAIRE - 0 892 692 292*
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS - 01 58 06 15 56
BRED LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS BANQUE & ASSURANCE
LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR

CESSION D'ENTREPRISE

PUBLIEZ GRATUITEMENT VOTRE ANNONCE

Vous cherchez à transmettre votre entreprise ?

Remplissez ce bulletin et retournez-le à l'adresse suivante : **Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris – Direction du développement économique et de la formation**
72, rue de Reuilly 75592 PARIS Cedex 12

Après validation de nos services, votre annonce sera publiée sur le site internet de la CMAP et dans la brochure trimestrielle « transmission, cession, reprise d'entreprises à Paris ». Vous pouvez également faire votre demande de publication directement sur le site de la CMAP : **www.cma-paris.fr**

TRANSMISSION D'ENTREPRISE, LA CMAP VOUS ACCOMPAGNE

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris vous accompagne dans votre projet de cession en vous proposant plusieurs services :

- entretien individuel avec un conseiller sur rendez-vous à la CMAP ou dans votre entreprise,
- soutien au diagnostic de votre entreprise,
- aide à la valorisation de l'entreprise,
- publication gratuite d'annonces sur le site de la CMAP et dans la brochure « transmission, cession, reprise » (voir ci-dessus).

Si vous souhaitez évoquer votre projet de cession avec un conseiller de la CMAP, votre contact : **Thibaut Dujardin**
01 53 33 53 25, thibaut.dujardin@cma-paris.fr.

ARTISANS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS

À partir du 30 juin, pour joindre le RSI, c'est plus simple !

RSI PRESTATIONS ET SERVICES
3648
Un seul numéro pour toutes vos questions liées à la retraite, santé, CMU-C, action sanitaire et sociale, prévention, affiliation, radiation et modifications administratives.

RSI COTISATIONS
3698
Un seul numéro pour toutes vos questions liées à vos cotisations, revenus, échéances, délais de paiement...

- Ces services sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 17h
- Ces numéros sont accessibles au prix d'une communication locale depuis un poste fixe
- Attention, à partir du 30 juin 2014, vous ne pourrez plus joindre votre caisse RSI à son numéro habituel

RSI Régime Social des Indépendants
www.rsi.fr

IDENTITÉ ET COORDONNÉES

Nom de l'entreprise : .....
N° SIREN : .....
Nom/Prénom du dirigeant : .....
Adresse de l'entreprise : .....
.....
Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Mail : .....
Site web : .....

L'ENTREPRISE

Forme juridique : ❑ entreprise individuelle ❑ SARL ❑ EURL
❑ Autre (à préciser) : .....
Activité : .....
.....
Nombre de salariés : .....
Nombre d'apprentis : .....
Type de locaux : .....
Superficie : .....
Date de fin de bail : .....
Loyer : ❑ Mensuel ❑ Trimestriel ❑ Charges comprises

Années	...	...	...
C.A hors taxes			

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....
.....
.....

LA CESSION

Prix de cession souhaité : .....
Motif de la cession : .....
Numéro de téléphone à indiquer dans l'annonce :
Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Je souhaite indiquer dans l'annonce :
❑ mon nom ❑ mon e.mail

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, tél. : 01 53 33 53 33*5

Fait le : .....

Signature

Accès direct au formulaire

Actions & Perspectives

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Ile-de-France

Juillet -Août 2014

Plus de 168 000 artisans en Île-de-France !

CHARTE QUALITÉ®

LA PICARDIE S'ENGAGE AUX CÔTÉS DE L'ÎLE-DE-FRANCE ET DE LA FRANCHE-COMTÉ

Engagé depuis 2009, le déploiement du dispositif Charte Qualité® porté par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) d'Île-de-France se poursuit avec l'adhésion de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Picardie.

La CRMA Picardie trouve l'opportunité dans cette démarche qualité, adaptée à toutes les entreprises artisanales, d'accompagner et de valoriser le tissu artisanal local auprès des consommateurs et des professionnels ainsi que de l'ensemble des acteurs économiques de sa région. La Charte Qualité accroit donc son extension nationale avec trois nouveaux départements : l'Aisne, la Somme et l'Oise. Ce dispositif d'accompagnement et de développement profite directement aux entreprises par un audit global adapté aux problématiques de la TPE. Il est conçu pour proposer des outils de développement avec un niveau d'exigence crescendo en trois phases :

- **La Charte Qualité Confiance®** axée sur l'accueil et le conseil,
- **La Charte Qualité Performance®** axée sur un management maitrise,
- **La Charte Qualité Excellence®** axée sur le développement durable.

VOTRE CONTACT :
Mélanie GAILLARD, chargée de mission - melanie.gaillard@crma-idf.fr

11 CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ONT DÉJÀ ADHÉRÉ AU DISPOSITIF...

FRANCHE-COMTÉ
Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort

ÎLE-DE-FRANCE
Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise

PICARDIE
Aisne, Somme,, Oise...

ET PLUS DE 800 ENTREPRISES ENGAGÉES !

L'artisanat francilien
French Artisans, all around the world !
Booth 2967
Booth 9359
More than 173,000 companies in Paris-Île-de-France Region

EXPORT

DES ARTISANS FRANCILIENS EXPOSENT À NEW-YORK ET À QUÉBEC CET ÉTÉ

Deux nouvelles opérations sont organisées par la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France :

Du 29 juillet au 10 août 2014 au Salon des Métiers d'Art de Québec [SMAQ]
7 exposants artisans franciliens exposeront dans le pavillon français.
www.metiers-d-art.qc.ca/smaq/

Du 16 au 20 août 2014 au Salon New-York Now
12 exposants artisans franciliens seront présents sur les secteurs «Home furnishings & textiles» et «Handmade designer marker».
www.nynow.com

Avec le soutien financier du Conseil régional d'Ile-de-France, des Banques Populaires d'Ile-de-France et de MAAF Assurances.

MÉDIATION

MÉDIATEUR DE L'APPRENTISSAGE : UN NOUVEL INTERLOCUTEUR À VOS CÔTÉS

Vous souhaitez recruter ou vous avez déjà recruté un jeune en contrat d'apprentissage et vous vous posez des questions sur son intégration dans votre entreprise ? Sur votre rôle en tant que maître d'apprentissage ?

Les huit Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France s'engagent aux côtés du Conseil régional pour prévenir les ruptures de contrat d'apprentissage en portant quatre des six postes expérimentaux de « médiateurs de l'apprentissage » déployés sur les départements franciliens.

Les médiateurs, véritables professionnels de l'apprentissage, sont à vos côtés tout au long du contrat d'apprentissage pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner.

Il s'agit d'une offre de service gratuite dédiée aux employeurs d'apprentis.

CONTACT FORMATION :
Nathalie CHAPPOT-GERBAUD
Chargée de Mission Formation
nathalie.chappot@crma-idf.fr

Vos quatre référentes facilitatrices de la relation entreprise/apprenti

Yvelines
Virginie FOURRIER-GARILLI
01 39 43 43 54 - 06 40 18 53 76
virginie.fourrier-garilli@crma-idf.fr

Seine-Saint-Denis
Elodie FASANO
01 41 83 33 52 - 06 77 94 96 15
elodie.fasano@crma-idf.fr

Essonne
Sophie CATTIAU
01 69 47 54 20 - 06 85 11 80 93
sophie.cattiau@crma-idf.fr

Val-de-Marne
Rachel MALSANG
01 49 76 50 77
rachel.malsang@crma-idf.fr

MÉDIATEURS, UN RÔLE-CLÉ AUPRÈS DES ENTREPRISES...

En offrant un accompagnement personnalisé sur deux ans à 80 entreprises artisanales engagées dans un contrat d'apprentissage, le médiateur est une personne ressource qui peut être mobilisée à tout instant par le maître d'apprentissage. Cette mission est encadrée par une convention d'accompagnement personnalisé entre l'entreprise et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat durant toute la durée du contrat d'apprentissage.

En intervenant ponctuellement pour résoudre un conflit...
Tiers neutre et impartial, il (re)noue le dialogue et établit un diagnostic des diffi cultés rencontrées par l'apprenti et/ou son maître d'apprentissage.

Le dispositif des développeurs-médiateurs est cofinancé par le Conseil régional d'Ile-de-France.

îledeFrance

LE CARROUSEL
des Métiers d'Art et de Création
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Ile-de-France
Un événement unique
dédié aux Métiers d'Art et à la Création francilienne
8ème BIENNALE DU CARROUSEL DES MÉTIERS D'ART ET DE CRÉATION
Du 3 au 7 décembre 2014
au Carrousel du Louvre – Paris
Invité d'honneur : La Saxe (Allemagne) - Entrée libre
>> www.crma-idf.fr

Directeur de la publication : Laurent MUNEROT - Création : Communication CRMA IDF - Photos : DR.

ATELIER RESSOURCES HUMAINES

La CMAP organise, le lundi 22 septembre 2014 de 9h30 à 11h30, un atelier pratique sur le thème « Savoir manager efficacement ses équipes ».
Il sera animé par le cabinet Omendo, expert dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Principaux sujets évoqués : quel type de management adopter (directif, délégatif, participatif) ? Comment motiver ses salariés ? Comment favoriser la communication dans l'entreprise ?, quels sont les outils de rémunération défiscalisée mobilisables dans une entreprise artisanale ?

➔ Inscrivez-vous dès maintenant à cet atelier (gratuit mais places limitées), contactez **Angélique Klein** au 01 53 33 53 18 ou par mail : angelique.klein@cma-paris.fr
Nous vous attendons nombreux
Lieu : CMAP - 72, rue de Reuilly – 75012 PARIS (métro Montgallet)

FAITES APPEL À LA CMAP POUR BÉNÉFICIER DES CONSEILS D'UN CONSULTANT SPÉCIALISÉ EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sur la base de 2 à 3 rendez-vous individuels, le consultant définira avec vous vos besoins et les outils adaptés à mettre en place.
Grâce à un soutien financier de l'Etat et de la CMAP, **cette prestation vous est proposée gratuitement.**

➔ Pour en savoir plus, contactez **Laure Poirson,** 01 53 33 53 20, laure.poirson@cma-paris.fr

FISCALITÉ

NOUVEAUX SEUILS POUR LA DÉMATÉRIALISATION DU PAIEMENT DES COTISATIONS

À compter du 1er octobre 2014, les employeurs redevables de cotisations dont le montant est supérieur à 35 000 € au titre de l'année civile précédente (au lieu de 50 000 € actuellement) seront tenus d'effectuer par voie dématérialisée les déclarations de cotisations et le paiement de celles-ci. Ce seuil passera à 20 000 € à compter du 1er janvier 2015. Une majoration de 0,2 % du montant des sommes dont la déclaration a été effectuée par une autre voie que la voie dématérialisée ou selon un autre mode de paiement sera appliquée.
Par ailleurs et à compter de cette même date, **les travailleurs non salariés non agricoles** dont les cotisations définitives sont supérieures à 25 000 € (10 000 € à compter du 1er janvier 2015) devront déclarer et payer leurs cotisations par le biais du site net-entreprises.fr.
Les auto-entrepreneurs dont le chiffre d'affaires annuel réalisé en 2013 est supérieur à 16 300 € pour les activités de prestation de services et 40 750 € pour les

activités de vente seront également tenus de dématérialiser leurs déclarations et paiements de cotisations à compter du 1er octobre 2014.
Les sanctions applicables aux travailleurs indépendants en cas de non respect de cette obligation seront les mêmes que celles applicables aux employeurs.

➔ Pour effectuer vos déclarations, rendez-vous sur le site : **www.net-entreprises.fr**

Décret n 2014-628 du 17 juin 2014, JO du 19/06/2014

OBLIGATIONS PATRONALES

ENREGISTRER LES ALERTES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES DANS L'ENTREPRISE*

Une nouvelle obligation pour les employeurs : la tenue d'un registre où sont consignées les alertes sanitaires et environnementales dans l'entreprise.
Depuis le 1er avril 2014, le salarié qui constate dans son entreprise que les produits ou procédés de fabrication utilisés par cette dernière présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement doit en avertir son employeur. Il doit consigner son alerte, datée et signée, sur un registre spécial dont les pages sont numérotées. Cette alerte doit indiquer :

- les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'entreprise dont le travailleur estime de bonne foi qu'ils présentent un risque grave pour la santé publique ou l'environnement,
- le cas échéant, les conséquences potentielles pour la santé publique ou l'environnement,
- toute autre information utile à l'appréciation de l'alerte consignée.

Ce droit d'alerte peut également être exercé par les représentants du personnel au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail lorsqu'il y en a un (CHSCT). Il incombe à l'employeur de mettre en place le registre spécial où sont consignées les alertes. Il doit être tenu, sous sa responsabilité, à la disposition des salariés ou des représentants du personnel au CHSCT. L'employeur doit informer le salarié ou les représentants du personnel au CHSCT ayant lancé l'alerte de la suite qu'il réserve à celle-ci. En cas de divergence avec l'employeur sur le bien-fondé de l'alerte ou à défaut de suite donnée dans le mois suivant l'alerte, le salarié ou les représentants du personnel au CHSCT peuvent saisir le Préfet du département.

*Décret n° 2014-324 du 11/03/214, JO du 13/03/2014

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Paris

LES FORMATIONS DE LA CMAP : POUR AVANCER SEREINEMENT

Vous voulez mieux conduire votre entreprise, construire votre réussite ? Les formations de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris sont faites pour vous. Animées par de véritables spécialistes de la petite entreprise, elles sont résolument centrées sur le renforcement des compétences essentielles à vos fonctions. Tout en assurant vos missions au sein de votre entreprise, vous pourrez vous former et mettre en pratique vos acquis grâce à la souplesse de notre organisation.
Une équipe administrative est à votre disposition pour vous conseiller sur le choix de la formation ou du parcours adapté à vos besoins et objectifs.
La CMAP accueille aussi les salariés en formation. Nous vous accompagnons dans la constitution des dossiers de prise en charge des frais de formation.

Pour un conseil, vous inscrire, obtenir les programmes, contactez **Samia Tounsi** ou **Armelle Le Goc** : tél. : 01 53 33 53 09 ou 51 - mail : formation@cma-paris.fr

INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE

Utiliser efficacement les ressources de son ordinateur

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	SEPT. 2014	OCT. 2014	NOV. 2014	DÉC. 2014	TARIFS (*) A	TARIFS (*) NA
1	**Bien prendre en main son ordinateur :** organiser, mettre en forme son travail sur son PC	3 jours		30/9, 1er et 2/10			90 €	630 €
2	**Word, les bases :** créer les documents de l'entreprise	3 jours		6, 13 et 20		2, 3 et 4	90 €	630 €
3	**Word perfectionnement :** accélérer la production de documents	3 jours			17, 24/11 et 1er/12		90 €	630 €
4	**Excel, les bases :** réaliser des documents de suivi d'activité : tableaux, fichiers, devis	3 jours	15, 22 et 29		17, 18 et 19		90 €	630 €
5	**Excel perfectionnement :** gérer des bases de données, tableaux de bord, automatiser des calculs	3 jours			24/11, 1er et 8/12		90 €	630 €
1+2 ou 2+3 ou 4+5	**Formule bureautique 1**	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-
1+2+4	**Formule bureautique 2**	**9 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**220 €**	-

MULTIMÉDIA

Utiliser Internet, les réseaux sociaux, le graphisme ou la photo numérique pour être mieux vu de sa clientèle, créer sa vitrine sur le web

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	SEPT. 2014	OCT. 2014	NOV. 2014	DÉC. 2014	TARIFS (*) A	TARIFS (*) NA
6	**Internet & messagerie : rechercher, s'organiser, planifier :** naviguer et utiliser efficacement sa messagerie	2 jours		27/10 et 3/11			60 €	420 €
7	**Création graphique P.A.O. Corel draw :** créer des documents et insertions graphiques de qualité	4 jours		28, 29/10, 4 et 5/11			120 €	840 €
8	**Photoshop :** retouche de photos pour vos documents et Internet	4 jours	22, 23, 29 et 30		17, 24 /11 1er et 8/12		120 €	840 €
7+8	**Formule multimédia 1**	**8 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**210 €**	-
9.1	**Création de site avec Wordpress :** un site vitrine et sa galerie photos en ligne avec des outils gratuits	4 jours		6, 13, 20 et 27/10		2, 3, 9 et 10/12	120 €	840 €
10	**Prospecter et fidéliser grâce aux réseaux sociaux : Facebook**	2 jours			4 et 5		60 €	420 €
10.1	**Prospecter et fidéliser grâce aux réseaux sociaux : Twitter**	1 jour	15		12		30 €	210 €
10.2	**Mettre en place une stratégie sur les réseaux sociaux**	1 jour	16		19		30 €	210 €
10+10.1 +10.2	**Formule réseaux sociaux**	4 jours	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**90 €**	-

LES FORMATIONS **DE LA CMAP**

COMMERCIAL

Construire et mettre en œuvre une stratégie commerciale

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	SEPT. 2014	OCT. 2014	NOV. 2014	DÉC. 2014	TARIFS (*) A	TARIFS (*) NA
11	**Rédiger et diffuser vos documents commerciaux :** règles essentielles, mentions obligatoires	1 jour		6		9	30 €	210 €
12	**Aménager et animer son point de vente :** mettre en valeur son point de vente grâce à des actions efficaces	3 jours	1, 8 et 15		17, 24/11 et 1er/12		90 €	630 €
13	**Gagner et fidéliser de nouveaux clients :** acquérir des méthodes de promotion des ventes	3 jours		13, 20 et 27			90 €	630 €
14	**Développer son marché :** savoir analyser et définir une stratégie	1 jour		7		1er	30 €	210 €
15	**Réussir sa participation à un salon :** identifier et mettre en œuvre les actions indispensables	1 jour	Nous consulter				30 €	210€
16	**Améliorer sa communication grâce à son « capital image »**	1 jour			3		30 €	210€
	Formule commerciale	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-

LANGUES

Comprendre et être compris d'une clientèle internationale

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	SEPT. 2014	OCT. 2014	NOV. 2014	DÉC. 2014	TARIFS (*) A	TARIFS (*) NA
17	**Anglais - niveau 1 (initiation) :** maîtriser l'anglais de base	35 h	Les lundis, 10 séances en demi-journées : du 22 septembre au 1er décembre 2014				150 €	1050 €
18	**Anglais - niveau 2 :** se perfectionner en anglais professionnel	35 h					150 €	1050 €
19	**Anglais - niveau 3 :** s'entraîner au parler courant	35 h					150 €	1050 €
20	**Apprendre le français :** acquérir les bases nécessaires	35 h	Les vendredis, 10 séances en demi-journées : du 26 septembre au 28 novembre 2014				150 €	1050 €
	Formule langue (2 stages cumulés)		**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**270€**	-

COMPTABILITÉ / GESTION

Savoir lire et interpréter ses documents comptables

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	SEPT. 2014	OCT. 2014	NOV. 2014	DÉC. 2014	TARIFS (*) A	TARIFS (*) NA
21	**Initiation à la comptabilité :** acquérir et comprendre les bases	3 jours	8, 15 et 22	14, 15 et 16	24/11, 1er et 8/12		90 €	630 €
22	**Comptabilité perfectionnement :** tenir sa comptabilité, l'analyser	3 jours		20, 27/10 et 3/11			90 €	630 €
	Formule comptabilité 1	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-
23	**Tenir sa comptabilité sur informatique - CIEL niveau 1 :** saisir des opérations courantes	3 jours	30/9, 1er et 2/10		17, 24/11 et 1er/12		90 €	630 €
24	**Tenir sa comptabilité sur informatique - CIEL niveau 2 :** opérations particulières-clôture...				4, 5 et 6		90 €	630 €
	Formule comptabilité 2	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-
	Formule comptabilité 3	**9 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**220 €**	-
25	**Savoir lire un compte de résultat et un bilan**	1 jour		1er		3	30 €	210 €
26	**TVA : maîtriser les règles, savoir la déclarer**	1 jour	10		3		30 €	210 €
27	**Etablir ses comptes prévisionnels**	1 jour	26		27		30 €	210 €
28	**Améliorer sa rentabilité, savoir ajuster ses prix**	1 jour		6			30 €	210 €
29	**Evaluer ses besoins financiers, trouver des financements**	1 jour			24		30 €	210 €
30	**Financer son développement : négocier, convaincre sa banque**	1 jour	29			8	30 €	210 €
31	**Un devis juste pour ne pas perdre d'argent :** connaître les règles, mentions, calculs	2 jours		7 et 8	25 et 26		60 €	420 €
32	**Elaborer son devis sur informatique :** accélérer et automatiser les devis (Excel)	2 jours		14 et 15		2 et 3	60 €	420 €
30+31	**Formule devis**	**4 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**90 €**	-

JURIDIQUE ET SOCIAL

Rester en conformité avec la réglementation

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	SEPT. 2014	OCT. 2014	NOV. 2014	DÉC. 2014	TARIFS (*)	
							A	NA
33	**Faire le choix de l'EIRL :** protéger son patrimoine personnel	1/2 jour	24		26		15 €	105 €
34	**La transmission d'entreprise artisanale :** mode d'emploi	1 jour				1er	30 €	210 €
35	**Etablir un bulletin de paie :** gérer les salaires, calculer les charges	3 jours	16, 17 et 18		17, 18 et 19		90 €	630 €
36	**Etablir un bulletin de paie sur informatique :** Ciel	2 jours	23 et 24		24 et 25		60 €	420 €
37	**Sous-traitance, vos responsabilités :** contrat et fondement juridique	1 jour		22		9	30 €	210 €
38	**Répondre à un marché public :** comprendre la procédure pour mieux répondre	1 jour		29		8	30 €	210 €

GESTION DU PERSONNEL / RESSOURCES HUMAINES

Connaître le cadre juridique d'une embauche, mieux gérer son personnel

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	SEPT. 2014	OCT. 2014	NOV. 2014	DÉC. 2014	TARIFS (*)	
							A	NA
39	**Manager une équipe, améliorer sa performance**	1 jour	29		19		30 €	210 €
40	**Recrutement :** le réussir, en maîtriser les obligations les phases, conditions et règles essentielles ...	1 jour	17		24		30 €	210 €
41	**Rentabiliser une embauche :** identifier les coûts induits savoir évaluer la rentabilité d'une embauche	1 jour	18			1er	30 €	210 €
42	**Gérer le temps de travail de ses salariés :** connaître les obligations et comprendre la réglementation	1 jour	22			8	30 €	210 €
43	**Evaluation des risques professionnels :** élaborer le document unique savoir élaborer et mettre à jour son DU	1 jour		27		3	30 €	210 €
44	**Accompagner et transmettre son savoir à un apprenti :** être maître d'apprentissage	2 jours		13 et 20			-	420 €
45	**Prévenir et gérer les tensions dans l'entreprise :** se donner les moyens de faire face	1 jour			21		30 €	210 €

AUTO-ENTREPRENEUR

Développer son activité

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	SEPT. 2014	OCT. 2014	NOV. 2014	DÉC. 2014	TARIFS (*)	
							A	NA
46	**Mieux gérer son activité d'auto-entrepreneur :** faire le point sur son activité, envisager les développements	1 jour	8	13	24		30 €	210 €
47	**Améliorer la gestion de son activité d'auto-entrepreneur :** faire face à ses obligations grâce à un logiciel gratuit	1 jour	15	20		1er	30 €	210 €

*Tarif « A » : réservé, sous condition d'agrément, aux dirigeants d'entreprise artisanale éligibles aux financements du Conseil de la formation de la CRMA IdF.
Tarif « NA » : autres publics ; la CMAP vous accompagne pour vos demandes de financement des coûts de formation auprès de votre OPCA.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

À retourner à Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, 72 rue de Reuilly - 75592 Paris cedex 12

L'inscription se fait par retour du bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque de réservation à l'ordre de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris du montant correspondant à la ou les formation(s) choisie(s).

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mail : .....

Activité : ..... N° siren : .....

☐ **Je souhaite obtenir une information complémentaire.** Vous pouvez aussi préciser les horaires auxquels vous êtes joignable :

☐ **Je souhaite m'inscrire à (aux) formation(s) : N° :** .....

FOCUS **FORMATIONS**

LOGICIELS MULTIMÉDIAS : METTRE EN VALEUR VOTRE ENTREPRISE

Des supports commerciaux de qualité permettent de se différencier et de valoriser votre savoir-faire. La maîtrise de certains logiciels multimédias vous permettra de créer et faire évoluer, en toute autonomie et à moindre coût vos documents commerciaux ou de communication au format numérique ou papier. La CMAP vous propose des **formations**, au choix ou à combiner entre elles, pour : valoriser votre travail grâce à la **retouche d'image**, **personnaliser vos documents** commerciaux ou **concevoir des animations graphiques** pour votre espace de vente ou votre site web... ou encore **créer votre propre site « vitrine » et sa galerie photo sur internet.**

PHOTOSHOP

Travailler et retoucher vos photos pour vos documents commerciaux ou des insertions de qualité

22, 23, 29 et 30 sept. ou 17, 24 nov, 1er et 8 déc.
Coût d'inscription **120 €***

CRÉATION GRAPHIQUE COREL DRAW

Réaliser vos projets graphiques : création de logos, cartes de visites, plaquettes Illustrations animées.

28, 29 octobre 4 et 5 novembre
Coût d'inscription **120 €***

CRÉATION DE SITE AVEC WORDPRESS

Prendre en main le logiciel gratuit pour créer, et mettre en ligne votre site vitrine et sa galerie de photos

6, 13, 20 et 27 octobre ou 2, 3, 9 et 10 décembre
Coût d'inscription **120 €***

*tarif réservé aux dirigeants d'entreprise artisanale éligibles aux financements du Conseil de la formation de la CRMA IdF (tarif préférentiel formule pour le suivi de 2 formations ou plus). Autre public : 210 €/jour de formation possibilité de prise en charge par votre OPCA

LES RÉSEAUX SOCIAUX : UN ATOUT POUR VOTRE ENTREPRISE

Communiquer rapidement et à moindre frais, maintenir des contacts, augmenter le nombre de prospects, fidéliser ses clients, améliorer sa visibilité... tels sont quelques uns des avantages des réseaux sociaux. Les réseaux sociaux font aujourd'hui partie de notre quotidien pour un usage privé ou professionnel. Encore convient-il de savoir bien les utiliser et d'élaborer une stratégie efficace pour réussir à en tirer le meilleur parti pour son entreprise. La CMAP vous propose de mieux maîtriser votre communication et de la rendre encore plus efficace en participant, selon votre niveau de pratique, à une ou plusieurs de ces formations :

PROSPECTER ET FIDÉLISER GRÂCE AUX RÉSEAUX SOCIAUX : FACEBOOK

Savoir utiliser Facebook pour soi et pour son entreprise ; Créer, paramétrer sa page ; Connaître les astuces ; Faire de la publicité ; Bonnes et mauvaises pratiques

4 et 5 novembre 2014
Coût d'inscription **60 €***

PROSPECTER ET FIDÉLISER GRÂCE AUX RÉSEAUX SOCIAUX : TWITTER, VIADÉO

Savoir utiliser Twitter et Viadeo pour soi et son entreprise ; Google+, LinkedIn ; Créer paramétrer son compte ; Comprendre le fonctionnement et l'intérêt de ces réseaux

12 novembre 2014
Coût d'inscription **30 €***

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Identifier les étapes ; Définir ses cibles et ses objectifs ; Choisir le bon réseau ; Positionner ses lignes éditoriales ; Mesurer les résultats ; Animer au quotidien

19 novembre 2014
Coût d'inscription **30 €***

*Tarif réservé aux dirigeants d'entreprise artisanale éligibles aux financements du Conseil de la formation de la CRMA IdF (tarif formule 120 € en cas d'inscription aux 3 formations). Autre public 210 € par jour de formation (demande de prise en charge possible auprès de votre OPCA)

GAGNER EN EFFICACITÉ AVEC NOS FORMATIONS EN COMPTABILITÉ

Comprendre et maîtriser les fondamentaux de la gestion de votre entreprise c'est vous donner des atouts pour assurer votre réussite et favoriser le développement de votre entreprise. Savoir lire ou interpréter vos documents comptables permet aussi de dialoguer utilement avec votre comptable ou votre banquier, de saisir vous-même les écritures voire de préparer en toute autonomie vos documents obligatoires. L'outil informatique vous permettra aussi de gagner en temps et en rapidité. La CMAP vous propose de participer, selon votre niveau, à l'une ou à plusieurs des formations suivantes :

INITIATION À LA COMPTABILITÉ

Acquérir les bases de la comptabilité pour mieux communiquer et collaborer avec vos partenaires (expert comptable, banque, services fiscaux) ; Savoir lire et interpréter les documents comptables

14, 15 et 16 oct 2014 ou 24 nov. 1er et 8 décembre 2014
Coût d'inscription **90 €***

COMPTABILITÉ : PERFECTIONNEMENT*

Savoir traiter les opérations particulières permettant de saisir une comptabilité d'entreprise artisanale ; Savoir analyser la gestion de trésorerie, faire un ajustement des comptes de bilan ou de gestion, TVA

20 et 27 oct et 3 novembre 2014
Coût d'inscription **90 €***

TENIR SA COMPTABILITÉ SUR INFORMATIQUE - CIEL**

Mieux gérer votre comptabilité avec l'outil informatique (gestion des journaux et des comptes, opérations courantes et éditions diverses).

30 sept. 1er et 2 octobre 2014 ou 17, 24 nov et 1er déc 2014
Coût d'inscription **90 €***

*Pré-requis : être initié en comptabilité
**Pré-requis : être initié à l'informatique et en comptabilité

Cette offre vous intéresse, pour un conseil, obtenir les programmes ou connaître les conditions de participation.
Vos contacts : **Samia Tounsi** ou **Armelle Le Goc**
tél. : 01 53 33 53 51 ou 09, mail : formation@cma-paris.fr ou retournez-nous le bulletin ci-dessous.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

À retourner à Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, 72 rue de Reuilly - 75592 Paris cedex 12

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mail : .....

Activité : ..... N° siren : .....

LES FORMATIONS MULTIMÉDIA

- ☐ Je souhaite une information complémentaire sur la(les) formations : .....
- ☐ Je m'inscris à la formation **« Corel draw »**
- ☐ Je m'inscris à la formation **« photoshop »**
  Dates choisies :.....
- ☐ Je m'inscris à la formation **« création de site »**
  Dates choisies : .....

LES RÉSEAUX SOCIAUX : UN ATOUT POUR VOTRE ENTREPRISE

- ☐ Je souhaite une information complémentaire sur la formation .....
- ☐ Je m'inscris à la formation **« Facebook »**
- ☐ Je m'inscris à la formation **« Twitter et Viadeo »**
- ☐ Je m'inscris à la formation **« mettre en place une stratégie sur les réseaux sociaux »**

GAGNER EN EFFICACITÉ AVEC NOS FORMATIONS EN COMPTABILITÉ

- ☐ Je souhaite une information complémentaire sur la formation : .....
- ☐ Je m'inscris à la formation **« initiation à la comptabilité »**
- ☐ Je m'inscris à la formation **« comptabilité perfectionnement**
- ☐ Je m'inscris à la formation **« comptabilité-Ciel »**

ACTUALITÉ

LE PACTE GOUVERNEMENTAL DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ

Ce Pacte a pour objectifs d'accélérer les créations d'emplois des entreprises et d'augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes. Quelles en sont les principales dispositions ?

Baisse du coût du travail pour les entreprises

- Maintien du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Créé en 2013, le CICE est un avantage fiscal qui concerne toutes les entreprises employant des salariés et qui équivaut en 2014 à 6 % (4 % en 2013) des rémunérations versées par l'entreprise qui n'excèdent pas 2,5 SMIC, soit 3 613,45 euros bruts.
- A compter du 1er janvier 2015, création d'un dispositif zéro charge URSSAF au niveau du SMIC. Resteront dus les cotisations chômage, la retraite complémentaire, le versement de transport, la contribution au financement de l'apprentissage et la participation à l'effort de construction.
- Réduction de la cotisation patronale d'allocations familiales qui passera en 2015 de 5,25 % à 3,45 % pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC (soit actuellement 2 312,60 euros bruts). La réduction s'appliquera sur les salaires jusqu'à 3,5 SMIC annuels en 2016.

Diminution de la cotisation personnelle d'allocations familiales des travailleurs non salariés

dont le taux est actuellement fixé à 5,25 % du bénéfice. A compter du 1er janvier 2015, le taux de la cotisation sera de 2,15 % pour un revenu inférieur ou égal à 1,1 plafond annuel de la sécurité sociale (PASS), soit actuellement 41 302, 80 euros. La réduction de cotisation diminuera progressivement pour un revenu compris entre 1,1 et 1,4 PASS.

Réduction des impôts des entreprises

- Allègement puis suppression en 2017 de la contribution de solidarité des sociétés (C3S), payée par les sociétés dont le chiffre d'affaires est au moins égal à 760 000 €.
- Suppression en 2016 de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés payée par les personnes morales réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Pour les salariés

- Une réduction dégressive des charges salariales pour les rémunérations comprises entre 1 et 1,3 SMIC. La réduction sera au maximum de 3 % puis diminuera jusqu'à devenir nulle au dessus de 1,3 SMIC annuel (22 547,92 actuellement).
- Une réduction d'impôts pour les ménages les plus modestes (moins de 1 200 euros nets par mois).

Pour les plus défavorisés

- Une revalorisation, au 1er octobre 2014, des petites retraites en dessous de 1 200 euros nets par mois. En revanche, les pensions de base au dessus de ce seuil seront gelées jusqu'au 1er octobre 2015. Les allocations logement seront également gelées.
- Une augmentation de 2 % du RSA en septembre 2014.

➔ PLUS D'INFORMATIONS : **Pour consulter le contenu du Pacte de responsabilité et de solidarité,** copiez le lien suivant dans votre moteur de recherche : www.gouvernement.fr/pacte-responsabilite-solidarite

ACCESSIBILITÉ

L'ACCÈS AUX COMMERCES DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE : DU NOUVEAU

Le Parlement vient d'adopter de nouvelles mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Les artisans et commerçants parisiens qui ne pourront pas réaliser les travaux de mise en accessibilité de leur local avant le 31 décembre 2014 (date butoir en vertu de la loi Handicap) devront déposer, auprès de la Préfecture de police de Paris, un agenda d'accessibilité programmée, dénommé « Ad'Ap ».
Ce document, dont le format et les modalités restent à préciser, devra présenter un échéancier financier des travaux à réaliser, s'échelonnant au maximum sur une période de 3 ans. Pour anticiper ces travaux, **la CMAP vous incite vivement, dès aujourd'hui, à faire réaliser un diagnostic complet de votre local / boutique.** Un consultant mandaté par la CMAP effectuera un état des lieux précis et vous indiquera la nature des aménagements à prévoir ainsi qu'une estimation de leurs coûts. Un rapport écrit vous sera adressé suite à cette visite. Ce diagnostic, en partie pris en charge par la CMAP, vous est facturé 150 euros.

➔ PLUS D'INFORMATIONS : **Laure Poirson,** 01 53 33 53 20, laure.poirson@cma-paris.fr

CONTRATS À TEMPS PARTIEL : AU MINIMUM 24 H PAR SEMAINE

Depuis le 1er juillet 2014, sauf dérogations, tous les contrats de travail temps partiel doivent respecter une durée hebdomadaire minimale de 24 heures. Une durée hebdomadaire inférieure à 24 heures peut toutefois être fixée dans certains cas :

- sur demande écrite et motivée du salarié (par exemple contraintes familiales ou cumul d'emplois lui permettant d'atteindre au moins la nouvelle durée minimale),
- de droit lorsque le salarié a moins de 26 ans et poursuit ses études.

Concernant les contrats en cours, cette durée minimale deviendra obligatoire à partir du 1er janvier 2016. Les salariés travaillant moins de 24 heures peuvent déjà demander le bénéfice de la durée minimale légale mais l'employeur peut refuser s'il justifie d'une impossibilité liée à l'activité économique de l'entreprise.

STARS ET MÉTIERS

REMISE DU PRIX 2014

Chaque année, le prix Stars et Métiers, organisé par le Réseau Banque Populaire et les Chambres de métiers et de l'artisanat, récompense des entreprises artisanales exemplaires pour leur dynamisme commercial, la gestion responsable de leurs ressources humaines ou encore leur stratégie en matière d'innovation. La boulangerie « Farinez-vous » dirigée par Domitille Flichy a reçu, lors de la cérémonie organisée par la CMAP et la BRED le 23 juin 2014, **le 1er prix en matière de gestion des ressources humaines.**

Diplômée d'une maîtrise en droit et en sociologie, Domitille Flichy a débuté sa carrière dans la fonction publique en s'intéressant de près au secteur de l'insertion. Convaincue par cette nouvelle forme d'entrepreneuriat social, elle se lance en 2009 dans un projet ambitieux et crée la première boulangerie d'insertion en France. « Farinez-vous » compte aujourd'hui deux boulangeries implantées dans les 12ème et 13ème arrondissements de la capitale et emploie treize salariés dont six en reconversion. La seconde boulangerie vient d'ouvrir ses portes avec l'aide d'un financement participatif, dit « crowdfunding ». La stratégie de l'entreprise est axée autour de l'emploi et de la reconversion de salariés en difficulté pour leur permettre d'acquérir de l'expérience dans un métier artisanal d'avenir valorisant. Pour Domitille « la formation régulière du personnel, l'implication de chacun dans le développement de l'entreprise et les échanges réguliers que nous entretenons sont un gage de réussite essentiel pour assurer la pérennité de l'entreprise ».

PLUS D'INFORMATIONS :
www.farinez-vous.com

TECHNOLOGIES

RENDEZ-VOUS POUR UNE « VISITE NUMÉRIQUE »

Pour faire le point sur vos projets en matière de numérique et envisager ensemble vos besoins actuels :

- comprendre, décoder et utiliser les réseaux sociaux, les blogs pour élargir votre potentiel client, accroître votre audience et votre visibilité,
- créer votre site internet ou le remanier,
- vous lancer dans le e-commerce,
- acquérir ou utiliser un smartphone, une tablette, une imprimante 3D, la 4G,
- savoir où et comment suivre et vous tenir au courant des évolutions numériques et vous former.

Prenons rendez-vous pour une « Visite numérique ». Nous visiterons ensemble ce qui peut être imaginé pour vous, comment aborder le marché pour trouver les bonnes opportunités et solutions qui s'offrent à vous.

VOTRE CONTACT À LA CMAP :
Françoise Neveu, francoise.neveu@cma-paris.fr

FINANCEMENT

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR PARTICIPER À UN SALON PROFESSIONNEL

La région Ile-de-France octroie, sous conditions, un soutien financier en faveur des entreprises artisanales de production lors de leurs premières participations à des salons professionnels en France et à l'étranger. La subvention est calculée sur une base maximum de 50 % du montant H.T des dépenses éligibles plafonnée à 1 700 euros pour un salon en France et 5 000 euros pour un salon ou une mission de prospection à l'étranger. Votre demande doit parvenir à la CMAP au moins deux mois avant l'ouverture du salon. Le dossier de candidature et le règlement de la procédure sont téléchargeables sur le site **www.cma-paris.fr**, rubrique « gérer/développer > développer son entreprise > développement commercial ».

VOTRE CONTACT À LA CMAP :
Philippe Blaize, philippe.blaize@cma-paris.fr

SAVOIR-FAIRE

ATELIER DESQUEN : UN SAVOIR-FAIRE AU FÉMININ

Magali Desautez et Stéphanie Quennessen sont deux restauratrices diplômées du titre de Restaurateur-Conservateur de tableaux et d'objets d'art polychromes. Dans leur atelier du 14ème arrondissement, elles restaurent des tableaux, effacent avec patience et minutie les empreintes du temps et font souffler sur l'art un vent de jeunesse.

Elles interviennent sur les œuvres d'art polychromes de toutes époques et sur tous supports : toile, bois, carton, contre-plaqué... que ce soit pour consolider les supports et stopper les altérations évolutives et des interventions esthétiques ou pour redonner une lisibilité et un éclat aux œuvres.

Passionnées, Magali et Stéphanie aiment partager leur savoir. C'est pourquoi les deux artisanes proposent au public des cours pour s'initier à la restauration de tableaux. Ceux-ci s'organisent autour des trois piliers qui constituent la base déontologie du métier de restaurateur de tableaux : la lisibilité, la réversibilité et la stabilité. Le grand public pourra ainsi apprendre les bases de ce travail artisanal, au sein de leur atelier rue Gassendi.

Savoir-faire séculier, la restauration de tableaux demande de connaître son sujet sur le bout des doigts. Quelques cursus préparent à cette profession qui requiert tant une sensibilité artistique que des connaissances pointues en chimie, physique, archéométrie, histoire de l'art ... entre autres !

PLUS D'INFORMATIONS :
Atelier Desquen
30 bis rue de Gassendi – 75014 Paris
Tél. : 01 77 19 82 93
atelierdesquen@gmail.com
www.atelierdesquen.fr